

Nom du produit: MOBILGARD 560 VS  
Date de révision: 19 Avr 2022  
Page 1 de 11

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### RUBRIQUE 1

### IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Cette FDS est conforme aux réglementations des Emirats Arabes Unis à la date de révision ci-dessus.

#### PRODUIT

**Nom du produit:** MOBILGARD 560 VS  
**Description du produit:** Huile de base et additifs  
**Code de produit:** 201540105710, 609636-78  
**Emploi prévu:** Huile cylindre pour diesel marin

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

**Fournisseur:** EXXONMOBIL  
407, EMARAT ATRIUM  
SHEIKH ZAYED ROAD  
P.O. BOX 33369  
DUBAI  
Emirats Arabes Unis

#### Information technique sur le produit

+20 2 2795 4850 (ARABE, FRANCAIS, ANGLAIS)

**Centre antipoison:** BAHRAIN +973 1787 5176 / E.A.U. +971 2 4048 538 OU 540 OU 541 / LIBAN +961 1 6140 01 OU 2 OU 3 OU 6 / KOWAIT +965 246 8537 OU 241 8165

### RUBRIQUE 2

### IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est dangereux selon les directives réglementaires (voir la rubrique 15 de la FDS).

#### CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE:

Toxique pour la reproduction (fertilité) : Catégorie 1B.

#### ELEMENTS D'ETIQUETAGE:

##### Pictogrammes:



**Mention d'avertissement:** Danger

#### Mentions de danger :

Santé:

Nom du produit: MOBILGARD 560 VS

Date de révision: 19 Avr 2022

Page 2 de 11

H360F: peut nuire à la fertilité.

Supplémentaire:

EUH208: Contient: SULFONATE DE CALCIUM, , Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence :**

Prévention:

P201 : se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280: Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Réponse:

P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Stockage:

P405 : garder sous clef.

Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

**Contient:** TETRAPROPENYL PHENOL**Autre information de danger:****Dangers physiques / chimiques:**

Pas de danger significatif.

**Dangers sur la santé:**

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Une exposition excessive peut conduire à une irritation respiratoire, des yeux ou de la peau.

**Dangers pour l'environnement:**

Pas de danger significatif.

**REMARQUE:** Ce produit ne doit pas être utilisé pour un quelconque autre usage que celui indiqué en rubrique 1, sans l'avis d'un expert. Les études de santé ont montré que l'exposition aux produits chimiques peut présenter des risques potentiels pour la santé chez l'homme qui peuvent varier d'une personne à l'autre.**RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Ce produit est défini comme un mélange.

**Substances dangereuses devant être reportées : aucune.****Substance(s) dangereuse(s) ou substance(s) complexe(s) dangereuse(s) reportable(s)**

Nom	CAS#	Concentration*	Codes de danger GHS
DERIVES ALKYLES EN C10-C16 DE BENZENE SULFONATES DE CALCIUM	68584-23-6	0.1 - < 1%	H317
SELS DE CALCIUM DE L'ACIDE BENZENE SULFONIQUE DERIVES DE MONO-ALKYL EN C16-C24	70024-69-0	0.1 - < 1%	H317
ALKYLPHENOL RAMIFIE ET ALKYLPHENOL DE		0.1 - < 1%	H314(1C), H360(1B)(F),

Nom du produit: MOBILGARD 560 VS

Date de révision: 19 Avr 2022

Page 3 de 11

CALCIUM RAMIFIE			H400(M factor 10), H410(M factor 10)
BUTENE, HOMOPOLYMERE	9003-29-6	5 - < 10%	H304
SULFONATE DE CALCIUM A LONGUE CHAINE ALKARYL	722503-68-6	0.1 - < 1%	H317
SULFURE D'ALKYLPHENATE DE CALCIUM A LONGUE CHAINE CARBONEE	68784-26-9	5 - < 10%	H413
CARBONATE DE CALCIUM (1:1)	471-34-1	1 - < 5%	Aucun
SULFONATES DE CALCIUM, SELS	61789-86-4	0.1 - < 1%	Aucun

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS****INHALATION**

Eloigner immédiatement de la zone d'exposition toute personne ayant inhalé du produit. Obtenir une assistance médicale immédiate. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. Si possible, administrer de l'oxygène d'appoint. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire.

**CONTACT CUTANE**

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistant, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

**INGESTION**

Obtenir des soins médicaux immédiats.

**NOTE AU MEDECIN**

Aucun

**RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****MOYENS D'EXTINCTION**

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

**LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Nom du produit: MOBILGARD 560 VS

Date de révision: 19 Avr 2022

Page 4 de 11

**Produits de combustion dangereux:** Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs, Oxydes de soufre

## PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** >225°C (437°F) [ASTM D-92]

**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LEL: 0.9 UEL: 7.0

**Température d'auto-inflammation:** N/D

## RUBRIQUE 6

### MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

## PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

## MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Pour les secouristes : Protection respiratoire : un équipement de protection respiratoire ne sera nécessaire que dans certaines situations spécifiques, ex. formation de brouillards. On peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre pour poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures est recommandé. Les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

## GESTION DES DEVERSEMENTS

**Déversement terrestre:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

## PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une

Nom du produit: MOBILGARD 560 VS

Date de révision: 19 Avr 2022

Page 5 de 11

élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos.

**RUBRIQUE 7****MANIPULATION ET STOCKAGE****MANIPULATION**

Eviter tout contact physique. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

**STOCKAGE**

Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

**RUBRIQUE 8****CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit :**

En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, la valeur suivante est recommandée: 5 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH TLV (fraction inhalable).

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

**MESURES D'ORDRE TECHNIQUE**

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

**PROTECTION INDIVIDUELLE**

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables.

Nom du produit: MOBILGARD 560 VS

Date de révision: 19 Avr 2022

Page 6 de 11

Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est recommandé.

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9

## PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### INFORMATIONS GENERALES

**Etat physique:** liquide

**Couleur:** Brun

**Odeur:** Caractéristique

**Seuil olfactif:** N/D

### INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT

**Densité (à 15 °C):** 0.922

**Inflammabilité (solide, gaz):** N/A

**Point d'éclair [Méthode]:** >225°C (437°F) [ASTM D-92]

**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LEL: 0.9 UEL: 7.0

**Température d'auto-inflammation:** N/D

Nom du produit: MOBILGARD 560 VS

Date de révision: 19 Avr 2022

Page 7 de 11

**Point d'ébullition / Intervalle:** > 316°C (600°F)  
**Température de décomposition:** N/D  
**Densité de vapeur (air = 1):** > 2 à 101 kPa  
**Tension de vapeur:** < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C  
**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** N/D  
**pH:** N/A  
**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau):** > 3.5  
**Solubilité dans l'eau:** Négligeable  
**Viscosité:** [N/D à 40°C] | 20 cSt (20 mm<sup>2</sup>/sec) à 100°C  
**Propriétés oxydantes:** Voir la rubrique concernant l'identification des dangers.

#### AUTRES INFORMATIONS

**Point de congélation:** N/D  
**Point de fusion:** N/A  
**Point d'écoulement:** -3°C (27°F) [ASTM D97]  
**Extrait DMSO (huile minérale seulement), IP-346:** < 3 % pds

### RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

**STABILITE:** Le produit est stable dans les conditions normales.

**CONDITIONS A EVITER:** Chaleur excessive. Sources d'ignition de haute énergie

**MATERIAUX A EVITER:** Oxydants forts

**PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

**POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### TOXICITE AIGUE

<u>Voie d'exposition</u>	<u>Conclusion / Remarques</u>
<b>Inhalation</b>	
Toxicité: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>PEAU</b>	
Toxicité: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Irritation cutanée négligeable à température ambiante. Basé sur l'évaluation des composants.

Nom du produit: MOBILGARD 560 VS

Date de révision: 19 Avr 2022

Page 8 de 11

YEUX	
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur l'évaluation des composants.

### AUTRES EFFETS SUR LA SANTÉ DUS À UNE EXPOSITION À COURT ET LONG TERME

Des effets, entre autres sanitaires, par sensibilisation, mutagénicité, toxicité pour la reproduction, cancérogénicité, toxicité pour certains organes cible (par exposition unique ou répétée) ou toxicité par aspiration, sous-chronique, chronique, respiratoire ou cutanée, sont attendus d'après l'expérience humaine et/ou les données expérimentales chez l'humain.

#### Pour le produit lui-même:

Les concentrations des composants dans cette formulation ne sont pas susceptibles de causer une sensibilisation cutanée, sur la base des tests sur les composants ou sur des formulations similaires .

Huiles pour moteur diesel : non cancérogènes lors de tests sur animaux. Les huiles moteur diesel même usagées n'ont pas produit d'effets cancérogènes chez la souris lors d'études chroniques de badigeonnage de la peau.

#### Contient:

Huile de base fortement raffinée : Non cancérogène lors d'études sur l'animal. Le produit représentatif passe positivement le test d'Ames modifié, l'IP-346, et/ou autres tests de dépistage. Des études dermales et d'inhalation ont mis en évidence des effets minimes ; une infiltration non spécifique des cellules immunitaires dans les poumons, une déposition de l'huile et une formation de granulome minime. Non sensibilisant dans les tests sur animaux. ETHYLENE-GLYCOL (EG) : L'exposition répétée à des doses élevées par voie orale a causé lésions rénales, effets neurologiques, dégénérescence du foie et modifications de la composition du sang et des cellules sanguines lors d'essais en laboratoire sur l'animal. La surexposition répétée peut potentiellement provoquer des effets toxiques similaires chez l'être humain. Aux doses élevées, l'éthylène glycol produit des effets sur le développement et la reproduction chez l'animal. La validité de ces résultats pour l'homme est incertaine. Tétrapropénylphénol (TPP). Le TPP a été testé par gavage oral de rats lors d'une étude de toxicité sur la reproduction sur une génération et dans l'alimentation de rats lors d'une étude de toxicité sur la reproduction sur deux générations. Les résultats de l'étude sur une génération incluent une diminution du poids des ovaires et des changements dans les organes reproducteurs mâles. Les résultats de l'étude sur deux générations incluent une cyclicité œstrale prolongée, une diminution du poids des ovaires, une accélération de la maturation sexuelle, une diminution significative de la moyenne de la portée, une diminution des taux de fertilité, de l'hypospermie, une diminution du poids des organes reproducteurs mâles. Une limite spécifique de concentration (SCL) de 1,5 % poids de TPP a été calculée par le fournisseur sur la base de la dose sans effet adverse observé - NOAEL (15 mg/kg/j) dans l'alimentation du rat lors d'une étude de toxicité sur la reproduction sur deux générations et cela a été confirmé par des études avec d'autres substances contenant du TPP comme impureté.

## RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

L'information fournie est basée sur les données disponibles du produit, les composants du produit, ou pour les produits similaires, par l'application de principes d'extrapolation.

### ECOTOXICITE

Produit -- N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.

### MOBILITE

Composant d'huile de base -- Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.

### PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

#### Biodégradation:



Nom du produit: MOBILGARD 560 VS

Date de révision: 19 Avr 2022

Page 9 de 11

---

Composant d'huile de base -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

### POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Composant d'huile de base -- Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

REMARQUE: Un ou plusieurs composants de ce produit contient une alkylphénol ramifié impurité qui est très toxique pour les organismes aquatiques. Les composants contenant l'impureté ont été testés par le fournisseur et n'ont pas été trouvés plus que faiblement toxique pour les organismes aquatiques.

## RUBRIQUE 13

### CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

### CONSEILS RELATIFS A L'ELIMINATION

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. **NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROUYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.**

## RUBRIQUE 14

### INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TERRE (ADR/RID):** Non réglementé pour le transport terrestre

**MER (IMDG):** Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

**Polluant Marin:** Aucun

**AIR (IATA):** Non réglementé pour le transport aérien

## RUBRIQUE 15

### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Ce produit est considéré dangereux selon la classification des produits chimiques basée sur le Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).**

**STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES**

Nom du produit: MOBILGARD 560 VS

Date de révision: 19 Avr 2022

Page 10 de 11

Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants : AIIC, DSL, ENCS, ISHL, KECI, TCSI, TSCA

Cas particuliers:

Inventaire	Statut
IECSC	Des restrictions s'appliquent

## RUBRIQUE 16 AUTRES INFORMATIONS

**N/D = Non déterminé, N/A = Non applicable, Sans objet**

**LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :**

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, Cat. 1

H314(1) : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves ; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1

H314(1C) : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves ; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Cat. 1C

H315 : provoque une irritation cutanée ; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Cat. 2

H316 : provoque une légère irritation cutanée ; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Cat. 3

H317 : peut provoquer une allergie cutanée ; Sensibilisation cutanée, Cat. 1

H318 : provoque des lésions oculaires graves ; Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Cat. 1

H319(2A) : provoque une sévère irritation des yeux ; Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Cat. 2A

H360(1A)(F) : Peut nuire à la fertilité ; Toxicité pour la reproduction, Cat. 1B (Fertilité)

H400 : très toxique pour les organismes aquatiques ; Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu, Cat. 1

H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Dangers pour le milieu aquatique, danger chronique, Cat. 1

H413 : peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques ; Dangers pour le milieu aquatique, danger chronique, Cat. 4

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Composition: Tableau des composants Une information a été modifiée.

Rubrique 2 : SGH Mention concernant la sensibilisation Une information a été modifiée.

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

À usage interne seulement

Nom du produit: MOBILGARD 560 VS

Date de révision: 19 Avr 2022

Page 11 de 11

---

MHC: 0B, 0B, 0, 0, 0, 0

PPEC: C

DGN: 7114701XAE (1026983)

---